

«**ALLER DE L'AVANT
AFIN DE CONSACRER DE
NOUVEAUX HORIZONS
AUX RELATIONS
ALGÉRO-TURQUES**» **p.2**



LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION, LE CHEVAL DE BATAILLE DE TEBBOUNE

L'ENTREPRENEUR DÉNONCE UNE «**GOUVERNANCE IMPRATICABLE**»

Malgré la crise, il y a des entreprises qui ont fait des bénéfices, mais nombreuses sont celles qui ont déposé leur bilan ou réduit leur activité et effectifs, en dépit des multiples mesures de soutien prises en leur faveur par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Des milliers de petites et moyennes entreprises (PME) se trouvent, aujourd'hui, dans des difficultés financières, juridiques ou même judiciaires.



p.4

© Photo : D.R

EN VERTU DES DISPOSITIONS DE LA LFC 2022

LE DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE POSE DE NOUVELLES CONDITIONS AUX CÉRÉALICULTEURS

p.3

PALESTINE

**Invasion
militaire
sioniste
à Naplouse** **p.6**



IMPORTATION DES VÉHICULES
NEUFS ET D'OCCASION

**Le dossier
toujours en
«stand-by»** **p.2**

ANP:

**5 éléments de
soutien aux groupes
terroristes arrêtés
en une semaine** **p.3**

TRIBUNAL SIDI M’HAMED

Djamel Ould Abbas condamné
à 3 ans de prison ferme

Le Pôle pénal économique et financier du Tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a condamné, mercredi, à 3 ans de prison ferme et une amende d'un (1) million DA, l'ancien ministre de la Solidarité, Djamel Ould Abbas, dans une affaire de corruption lorsqu'il était à la tête du secteur. Le tribunal a également condamné Ould Abbas à verser deux (2) millions DA d'indemnités aux deux parties civiles (le ministère de la Solidarité et le Trésor public).

CONSEIL SUPÉRIEUR
DE LA MAGISTRATURE :
Election des membres du Bureau
permanent

Mandaté par le président de la République, premier magistrat du pays, M. Abdelmadjid Tebboune, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) a tenu mardi à Alger sa première session de 2022, au cours de laquelle les membres du Bureau permanent ont été élus et installés, a indiqué un communiqué du Conseil.

JEUX DE LA SOLIDARITÉ ISLAMIQUE 2022

Abdelmalik Lahoulou décroche le bronze
sur 400m haies

Le hurdleur algérien Abdelmalik Lahoulou a remporté mardi la médaille de bronze du 400m haies des Jeux de la Solidarité Islamique 2022, qui se déroulent à Konya (Turquie), décrochant la deuxième breloque de l'Algérie lors de ces joutes. Avec un chrono de 49.15, Lahoulou a pris la troisième place de la finale remportée par le Qatarî Hemida Bassem (48.67) devant le Turc Yasmani Copello Escobar (48.86).

Aïmene Benabderrahmane, à partir de Konya en Turquie ;

«Aller de l'avant afin de consacrer de nouveaux horizons aux relations algéro-turques»

Le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, représentant du président de la République, Abdelmadjid Tebboune à la cérémonie d'ouverture de la 5^e édition des Jeux de la solidarité islamique qui se tiennent à Konya en Turquie, est revenu, hier mercredi, sur les relations algéro-turques qui connaissent, a-t-il indiqué, une évolution importante, suivant ce qui a été convenu entre les deux chefs d'Etats .

« J'ai informé le président de la République de Turquie, Recep Tayyip Erdogan, de la volonté de son homologue algérien, Abdelmadjid Tebboune, d'ouvrir de nouveaux horizons aux relations entre les deux pays », a-t-il dit. Dans une déclaration à la presse en marge de sa participation à la cérémonie d'ouverture de la cinquième session des Jeux de la solidarité islamique à Konya en Turquie, Aïmene Benabderahmane a évoqué le contenu de sa rencontre, la veille, soit mardi, avec le Président Erdogan.

« La réunion a été l'occasion de discuter des mécanismes de mise en œuvre des résultats de la récente visite du Président Tebboune en Turquie. Mais aussi de la réalité et des perspectives de développement des relations bilatérales dans divers domaines », a fait savoir le Premier ministre. Nous avons, a poursuivi Aïmene Benabderahmane, discuté de divers dossiers, notamment ceux liés aux investissements économiques, pour consacrer de nouveaux horizons aux relations algéro-turques dans les échanges économiques et commerciaux entre les deux pays.

« Ma participation à la cérémonie d'ouverture des Jeux de la solidarité islamique reflète la profondeur des relations entre l'Algérie et la Turquie et la volonté de les renforcer », a-t-il dit. A la mi-mai dernier, lors de la visite d'Etat de trois jours du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en Turquie, plusieurs accords de partenariat, dans plusieurs secteurs, ont été signés. Notamment l'énergie et les mines, les finances, le commerce, l'industrie, l'information et la communication, les travaux publics, la pêche, les sciences et technologies et l'innovation, les micro-entreprises, les œuvres sociales, la formation professionnelle, la culture, l'éducation, l'environnement et la lutte contre le crime organisé transfrontalier.



■ Les accords signés aujourd'hui, a-t-il poursuivi, viennent insuffler la dynamique escomptée aux relations bilatérales historiques ancrées dans l'histoire et distinguées entre les deux pays frères. (Photo : DR)

« Le volume des accords signés entre l'Algérie et la Turquie dénote l'existence d'une coordination, d'un échange et d'une complémentarité économique et culturelle dans tous les secteurs », a indiqué le chef de l'Etat lors d'une conférence de presse conjointe avec son homologue turc, Recep Tayyip Er-

dogan. Affirmant que les accords signés ne sont limités ni quantitative-ment ni dans le temps. Les accords signés aujourd'hui, a-t-il poursuivi, viennent insuffler la dyna-mique escomptée aux relations bila-térales historiques ancrées dans l'histo-ire et distinguées entre les deux pays

frères. Signalant, au passage, la vol-onté des deux pays de porter le vo-lume des investissements turcs en Al-gérie à plus de 10 milliards de dollars. Faisant cas d'accords stratégiques en perspective. «Nous allons vers des ac-cords stratégiques et nous entendons aussi, dans le cadre du développement de l'industrie et des échanges indus-triels entre les deux pays, aller rapi-dement vers l'industrie navale, civile ou militaire, et d'autres industries d'in-térêt pour les deux pays et leur sou-veraineté», a-t-il ajouté.

De son côté, le Président turc, Recep Erdogan a également souligné la vo-lonté de hisser la coopération entre les deux pays. « Nous avons souligné notre volonté de hisser la coopération à des niveaux supérieurs. Nos échanges économiques et commer-ciaux ont progressé de 35%, passant à 4,2 milliards de dollars en 2021, malgré la conjoncture sanitaire de 2020», s'est réjoui le chef de l'Etat turc. Mettant en avant les efforts de l'Algérie visant à diversifier son économie et à booster sa production, et nous la soutiendrons. Le Premier ministre a été reçu par le ministre de la Jeunesse et des Sports Abderrezak Sabgag, son homologue turc Mehmet Kassaboglu, le président du Comité olympique et sportif algé-rien Abderrahmane Hammad et l'am-bassadeur d'Algérie en Turquie So-fiane Mimouni. Les Jeux de la solidarité Islamique ont lieu tous les 4 ans, sous la tutelle de la Fédération Sportive des Jeux de la Solidarité Islamique. Le tour-noi a débuté vendredi dernier. Mais l'ouverture officielle des Jeux s'est faite dans la soirée d'avant-hier mardi, en présence de plusieurs responsables des 57 pays de l'Organisation de la so-lidarité islamique.

Rabah Mokhtari

VOIR SUR INTERNET
www.lnr.dz

REPÈRE

MAE
Lamamra évoque
avec son homologue
azerbaïdjanais
les moyens
de consolidation
de la coopération
bilatérale

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, en visite de travail en Azerbaïdjan en qualité d'Envoyé spécial du prési-dent de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, s'est entretenu, hier mercredi à Bakou, avec son homologue azerbaïdja-nais, Jeyhun Bayramov. Les deux parties ont tenu une séance de travail élargie consa-crée à l'examen de l'état et des perspectives des relations de coopération entre les deux pays et les moyens de leur consolida-tion dans tous les domaines, indique un communiqué du ministère. Selon la même source, les deux chefs de la diplomatie ont passé en revue les questions sécuritaires et politiques d'intérêt commun sur les plans internatio-nal et régional, insistant sur l'im-pérative intensification de la concertation entre les deux pays eu égard à leur rôle pionnier dans le cadre des organisations auxquelles ils appartiennent, à l'instar de l'Organisation des Nations unies (ONU), le Mouve-ment des non-alignés (MNA), l'Organisation des pays exporta-teurs de pétrole et ses alliés (Opep+) et le Forum des pays exportateurs de gaz (GECF), notamment dans le contexte actuel des relations internatio-nales.

Au terme de la séance de travail, les deux ministres des Affaires étrangères ont signé deux accords ; le premier ayant trait à la création d'un mécanisme de consultation politique entre l'Al-gérie et l'Azerbaïdjan, tandis que le deuxième vise à dispenser les titulaires de passeports diploma-tiques et de mission des visas d'entrée aux deux pays, ajoute-t-on de même source.

Lors d'une conférence de presse à l'issue des travaux, les deux chefs de la diplomatie se sont félicités de la convergence de vues ayant marqué les discussions autour de plusieurs questions internatio-nales, soulignant leur détermi-nation à déployer tous les efforts nécessaires au double plan bila-téral et multilatéral en vue de la concrétisation de leur volonté commune à appuyer la paix et la sécurité internationales confor-mément aux principes de la légali-té internationale.

Ils ont en outre mis l'accent sur l'impératif de renforcer le recours aux moyens pacifiques pour la résolution des différents conflits et crises.

En vertu des dispositions de la LFC 2022

Le département de l'Agriculture pose de nouvelles conditions aux céréaliculteurs

Les céréaliculteurs sont tenus de livrer la totalité de leurs récoltes (blé et orge) aux coopératives des céréales et des légumes secs (CCLS) afin d'assurer la disponibilité de ces matières premières, en vertu des dispositions de la loi de Finances complémentaire 2022, a indiqué mardi un communiqué du ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

«La loi de Finances complémentaire 2022, notamment dans son article 30, fixe l'obligation pour les agriculteurs céréaliculteurs (blé et orge) de livrer la totalité de leurs récoltes aux Coopératives des céréales et des légumes secs (CCLS) territorialement compétentes», a précisé la même source. Le ministère a expliqué que cette «importante décision d'ordre structurel prise par les pouvoirs publics» est «motivée par la situation géopolitique à travers le



En vertu de la Loi, «les producteurs sont tenus désormais par l'obligation concrète d'assurer la livraison en totalité de la récolte auprès des CCLS». (Photo : DR)

monde et l'obligation d'assurer la disponibilité des matières premières céréalières dans notre pays». Le ministère a rappelé, à cette occasion, que les coopératives, sous tutelle de l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC), constituent «un outil indispensable pour le développement de la filière céréales et légumes secs et appliquent sur le terrain la politique publique du secteur de l'Agriculture orientée vers la sécurité alimentaire et la réduction à la dépendance des importations». Dans ce contexte, il a évoqué les efforts de l'Etat en faveur de cette filière. Ils s'agit, entre autres, du financement (crédit fournisseur, crédit Rfig), de l'accompagnement technique, de la mise à disposition des semences certifiées et d'autres intrants, des mesures de stabilisation des prix des engrais azotés en accord avec le ministère de l'Energie et des Mines (Asmidal), ainsi

que du soutien financier pour l'acquisition des équipements (matériel de récolte et équipements d'irrigation). Les efforts de l'Etat pour le développement de la céréaliculture ont porté aussi sur le relèvement du niveau des prix d'achat des céréales par les CCLS à 6.000 DA/quintal de blé dur, 5.000 DA/quintal pour le blé tendre et 3.500 DA/quintal pour l'orge, la mobilisation du parc moissonneuses-batteuses, ainsi que l'organisation de la collecte et des guichets uniques de paiement (CCLS, BADR, CNMA), a ajouté le ministère. Ces efforts montrent, selon le communiqué, «clairement la priorité absolue accordée pour atteindre les objectifs vitaux de recherche de la performance, de l'amélioration des rendements et de l'augmentation des quantités de céréales livrées et mises en sécurité». A ce titre et en vertu de la Loi, «les

producteurs sont tenus désormais par l'obligation concrète d'assurer la livraison en totalité de la récolte auprès des CCLS», a-t-on souligné de même source. Il est à rappeler que le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune avait mis l'accent, lors de la réunion du Conseil des ministres du 3 juillet dernier, sur l'impératif renforcement des capacités nationales de stockage des céréales en vue d'augmenter les réserves nationales stratégiques de cette denrée. Le Président Tebboune avait donné, lors de cette réunion, des orientations générales au Gouvernement, portant sur «le renforcement des capacités de stockage des céréales au niveau national, notamment dans les wilayas réalisant de grands rendements et l'interdiction du stockage dans les lieux non couverts, en vue d'augmenter les réserves nationales stratégiques de céréales». **Djamila Sai**

ANP

5 éléments de soutien aux groupes terroristes arrêtés en une semaine

Des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP) ont arrêté cinq éléments de soutien aux groupes terroristes dans des opérations distinctes à travers le territoire national, durant la période du 3 au 9 août, selon un bilan opérationnel rendu public mercredi par le ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans la dynamique des efforts soutenus de la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire ont exécuté, durant la période du 3 au 9 août 2022, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces Armées à travers tout le territoire national», précise la même source, relevant que «dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP ont arrêté 5 éléments de soutien aux groupes terroristes dans des opérations distinctes à travers le territoire national, tandis qu'un autre détachement combiné a découvert et détruit une cache contenant six (6) bombes de confection artisanale lors d'une opération de fouille et de recherche à Skikda». «Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et en continuité des efforts intenses visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont arrêté, en coordination avec les différents services de sécurité au niveau des territoires des 2^{ème} et 3^{ème} Régions Militaires, 8 narcotrafiquants et ont déjoué des tentatives d'introduction des quantités de drogues à travers les frontières avec le

Maroc, s'élevant à 212 kg de kif traité, indique le communiqué du MDN, ajoutant que «7 autres narcotrafiquants ont été arrêtés en leur possession de 49.286 comprimés psychotropes lors de diverses opérations exécutées à travers les Régions Militaires». Par ailleurs, des détachements de l'ANP «ont intercepté, à Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Guezzam et Djinet, 180 individus et saisi 18 véhicules, 332 groupes électrogènes, 250 marteaux-piqueurs, 13 tonnes de mélange d'or brut et de pierres, ainsi que des outils de détonation et des équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite», ajoute le communiqué, relevant que «14 autres individus ont été appréhendés et 5 fusils de chasse, 1 pistolet automatique, 80.519 paquets de tabacs, 3.367 unités de diverses boissons, ainsi que des quantités de denrées alimentaires destinées à la contrebande s'élevant à 105 tonnes ont été saisis à Ouargla, El Oued, Biskra, Sétif, Batna et In Guezzam». Dans le même contexte, les Garde-frontières «ont déjoué, en coordination avec les services de la Gendarmerie nationale, des tentatives de contrebande de grandes quantités de carburants s'élevant à 70.866 litres à Tamanrasset, Tébessa, El-Tarf et Souk Ahras», selon la même source, ajoutant en outre que les Garde-côtes «ont déjoué, au niveau de nos côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine et ont procédé au sauvetage de 60 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 268 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national». **M. Z.**

FINANCE ISLAMIQUE BNA

Commercialisation des produits de la finance islamique via la plate-forme web de Diar Dzair

La Banque nationale d'Algérie (BNA) a annoncé, avant-hier, dans un communiqué, la commercialisation en ligne de produits de la finance islamique via la plate-forme électronique de «Diar Dzair». Cette démarche facilitera aux citoyens l'accès à ce type de financement et encouragera davantage l'inclusion financière et la transformation digitale. «La Banque nationale d'Algérie a procédé à la signature de trois (03) contrats d'exécution avec son partenaire EURL Diar Dzair portant sur la commercialisation en ligne de produits de la finance islamique via la plate-forme web de Diar Dzair», a précisé le communiqué. La cérémonie de lancement de ce service a eu lieu au niveau de la direction générale de la BNA, en présence des hauts cadres de la banque et des responsables de cette entreprise, a ajouté la même source. Ces contrats d'exécution portent sur plusieurs types de financements accessibles à travers la plate-forme électronique de Diar Dzair. Il s'agit notamment de «DAR SANAA», permettant aux e-consommateurs (entreprises et professionnels) de bénéficier du financement islamique «IJARA Equipements» de la banque. Ce financement conforme aux préceptes de la charia offre aux demandeurs la possibilité de louer un matériel entrant dans leurs activités pour une durée allant jusqu'à 5 ans, avec option d'acquisition en fin de période, a expliqué la BNA. A travers cette plate-forme électronique, les e-consommateurs (clients particuliers) peuvent également solliciter le financement «DAR IAMAR» afin de bénéficier du produit (Mourabaha Equipements) et qui consiste en l'acquisition de matériaux d'aménagement produits localement selon la formule islamique Mourabaha. La durée de ce financement est fixée de 12 à 36 mois et le montant peut atteindre 1.000.000 DA, a fait savoir la BNA. Les e-consommateurs peuvent bénéficier aussi via cette plate-forme du financement de la location d'une habitation à travers le produit «DAR IDJARA», destiné aux particuliers pour faire face au coût de location d'une habitation et la payer mensuellement sur une durée qui peut atteindre les 24 mois. La signature de ces contrats s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre la convention-cadre signée entre la BNA et Diar Dzair en date du 21 avril 2022. Elle portant sur «le développement et la digitalisation de l'offre des financements islamiques de la BNA à travers la plate-forme électronique de Diar Dzair», a rappelé le communiqué. **Manel Z.**

BRÈVES

Corruption : Deux anciens ministres condamnés à la prison

Mohamed Loukal, ancien gouverneur de la Banque d'Algérie et ex-ministre des Finances, a été condamné à six ans de prison ferme et une peine assortie d'une amende d'un million de dinars, par le tribunal de Sidi M'hamed, ont rapporté hier des sources médiatiques. Mohamed Loukal est poursuivi en tant qu'ancien P-dg de la Banque extérieure d'Algérie pour avoir acquis de «manière contraire à la loi» le siège du centre technique des opérations de la banque à Hydra, selon le même média. Quant à Djamel Ould Abbès, ancien ministre de la Solidarité nationale, il a été condamné par le même tribunal à trois ans de prison ferme et un million de dinars d'amende. Il est poursuivi pour «détournement des fonds destinées aux victimes du terrorisme qui ont été octroyés par l'émir du Koweït et à l'Arabie saoudite pour soutenir les familles et les victimes du terrorisme» en Algérie, selon la même source.

R.N.

La réforme de l'administration, le cheval de bataille de Tebboune

L'entrepreneur dénonce une «gouvernance impraticable»

Malgré la crise, il y a des entreprises qui ont fait des bénéfices, mais nombreuses sont celles qui ont déposé leur bilan ou réduit leur activité et effectifs, en dépit des multiples mesures de soutien prises en leur faveur par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Des milliers de petites et moyennes entreprises (PME) se trouvent, aujourd'hui, dans des difficultés financières, juridiques ou même judiciaires.

Certaines cherchent à vider le contentieux qui les oppose à l'administration fiscale ou sociale pour aller de l'avant. Dans la majorité des cas, l'entente est quasi « impossible » en raison, selon des chefs d'entreprise, de la surdité des administrations et de leur inertie, alors que l'objectif des mesures fiscales et financières décidées par l'Etat vise leur remise en forme, pas l'inverse.

La situation est plus complexe pour les dirigeants des PME qui pointent le problème de la bureaucratie lié à l'abus de pouvoir administratif qui plombe les efforts de l'Etat. Engager un bras de fer avec les services publics est une action vaine. Vraisemblablement, il y a un manque de coordination et de gestion qui conduit souvent à des décisions « arbitraires et injustes ».

C'est cette bureaucratie que le chef de l'Etat veut combattre. Tout comme les organisations patronales qui plaident pour une réforme en profondeur pour réussir le plan de la relance économique du pays. A commencer par la modernisation de l'administration et l'amélioration de la gestion du service public. Réduire le risque du burn out des dirigeants lésés par les effets de la double crise sanitaire (Covid-19) et financière. Diverses mesures fiscales pour atténuer les tensions provoquées par cette crise : baisse des taux d'imposition, exonération ou gel du paiement des taxes, remise ou effacement des intérêts ou des pénalités de retard ou le report du paiement des impôts ou des cotisations sociales, prolongation des délais déclaratifs...

Ces mesures introduites dans la loi de Finance 2021 dont la plupart ont été reconduite dans celle de 2022 visent à réduire la pression fiscale (TVA, TAP, IRG, IBS...), et ce, selon le régime fiscal choisi par l'entreprise (réel ou simplifié) ainsi que les charges sociales obligatoires (CNAS, CASNOS, CNR...) dont elle doit s'acquitter régulièrement. Ces mesures exceptionnelles ont-elles vraiment eu l'impact souhaité ? Sûrement, mais à des niveaux différents, selon l'état financier antérieur des entreprises.

Nombreuses sont celles qui étaient en défaut de paiement et qui n'arrivaient plus à émerger de leurs déboires financiers, mais aussi administratifs. La bureaucratie se charge traditionnellement de ralentir la mise en place des mesures décidées.

Il est reproché aux administrations publiques la mauvaise interprétation et l'application des lois et règlements. A ce titre, ils sont nombreux à partager leurs expériences avec l'administration et le service public sur les réseaux sociaux, dans des forums de discussions ou des groupes privés. Les exemples ne manquent pas. Les médias en parlent régulièrement. L'administration rejette souvent ces allégations, alors que le chef de l'Etat, lui-même, reconnaît l'entrave de la mise en œuvre des décisions et directives approuvées par le Gouvernement par certaines parties qui récidivent dans l'impunité totale.

Avis de gros temps pour transformer l'Administration

Cette situation malsaine ne peut être mise que sur le compte du « laxisme et de l'incompétence » de certaines administrations qui se plaisent encore, selon des responsables d'entreprises, dans l'immobilisme. Le Président



■ Vraisemblablement, il y a un manque de coordination et de gestion qui conduit souvent à des décisions « arbitraires et injustes ».

(Photo : DR)

Tebboune promet de combattre cet héritage complexe et néfaste. La bureaucratie n'est autre, selon lui, qu'« un ensemble de pratiques autoritaires suspectes, accumulées depuis 30 à 40 ans par des individus si bien introduits dans l'administration qu'on les croirait représentants du Pouvoir. Nous les avons à l'œil », a-t-il indiqué, la semaine dernière, reconnaissant que « des décisions examinées par le Gouvernement et approuvées en Conseil des ministres, mais leur mise en œuvre sur le terrain est entravée, ce qui crée un climat de tensions et d'instabilité et certains osent les assimiler à l'Algérie nouvelle ». Ce n'est pas l'image, ni la vision que le chef de l'Etat veut promouvoir.

les professionnels, et qui se transforme en « phobie administrative ». L'application des directives émanant des hautes autorités par certains cadres de l'administration « donne l'impression d'un traitement expéditif, alors que l'entrepreneur ne cherche qu'un langage clair et simple », se confie un gérant d'une PME, qui dénonce un acharnement administratif à son égard. A croire que toutes les directives du Président sont mises en sourdine.

Défi d'associer l'administration aux décisions du Gouvernement

« C'est regrettable que des comportements pareils existent toujours », s'est-il exclamé.

cession de leur activité. Ils ont vu leur marge de manœuvre chuter drastiquement depuis le début de la pandémie. La crise de liquidité n'a pas arrangé les choses. Il faut, en tout état de cause, payer toutes les charges fiscales, mais aussi sociales pour éviter d'entrer en litige avec l'administration fiscale ou de la protection sociale car il suffit d'un manque de communication et de clarté pour provoquer le mécontentement d'une partie.

Quand un entrepreneur tombe dans le «discrédit» de la CASNOS !

C'est le cas d'un gérant d'une PME qui s'est vu rejeter son dossier de départ à la retraite par les services de la Caisse nationale des retraites (CNR), sous prétexte qu'il doit régler des cotisations à la Caisse nationale de la sécurité sociale des non-salariés (CASNOS). Cette dernière lui exige un montant « exagéré », selon lui, pourtant les règles sont claires. Un rappel des règles s'impose. La première année de la création de l'entreprise, l'assuré s'acquitte d'un seuil minimal de 32.400 dinars et à partir de la deuxième année, il doit payer 15% du bénéfice. Remarque, malgré la revalorisation du salaire SNMG, le seuil de la cotisation n'a pas changé. Même avec un bilan comptable négatif, l'assuré paiera le minimum, soit 32.400 dinars, tandis que le maximum s'élève à 648.000 dinars. Quant aux pénalités de retard, elles s'élèvent à 5.000 dinars. A préciser que la base de calcul n'a pas encore changé pour l'adapter au nouveau SNMG (20.000 dinars). Outré, le chef d'entreprise cherche à obtenir des explications auprès de l'administration concernée, en vain. Ce qui le laisse perplexe, alors forcément, il se pose beaucoup de questions. Son départ à la retraite est perturbé. C'est le brouillard total. Il met en cause une gestion « irrationnelle » de ce service. Pourquoi un dysfonctionnement pareil ? Les raisons sont multiples. Nous avons contacté un expert-comptable pour nous éclairer sur ce cas. Il nous a expliqué que « l'entrepreneur doit payer 15% du bénéfice (résultat fiscal net). Exemple l'entrepreneur cotise 150.000 dinars sur une assiette de un million de dinars (1.000.000 x 15% /100=150.000 dinars) », a-t-il expliqué, « tout calcul devrait obéir à cette base. Pour les professionnels déficataires, il s'acquitte de la somme minimum de 32.400 dinars », a-t-il ajouté, estimant que « tout calcul qui ne répond pas à cette logique n'est pas acceptable ». Il a recommandé à ce que l'entrepreneur se rapproche d'avantage de cette administration pour plus d'éclairage et éviter tout « litige » qui pourrait entraver son départ à la retraite, d'autant plus que l'administration algérienne est connue pour « son entêtement ».

Samira Takharboucht

“

«Dans les projections les plus pessimistes, des dirigeants de PME optent pour la cession de leur activité. Ils ont vu leur marge de manœuvre chuter drastiquement depuis le début de la pandémie. La crise de liquidité n'a pas arrangé les choses. Il faut, en tout état de cause, payer toutes les charges fiscales, mais aussi sociales pour éviter d'entrer en litige avec l'administration fiscale ou de la protection sociale car il suffit d'un manque de communication et de clarté pour provoquer le mécontentement d'une partie.»

”

L'assainissement de cette administration traditionnellement associée à la corruption, bureaucratie et fainéantise, prendra du temps, mais ça viendra car la mise en œuvre de la nouvelle approche économique de l'Etat reste tributaire de la levée de toutes les pratiques bureaucratiques au niveau des administrations et organismes publics. Depuis l'arrivée de Tebboune, le pays a progressé sur certains nombres de points, notamment réglementaires et judiciaires. Le nouveau Code de l'Investissement qui offre plusieurs avantages fiscaux, parafiscaux et douaniers devrait consoler les chefs d'entreprises intéressés par de nouveaux investissements. Le guichet unique devrait aussi réduire la bureaucratie et les délais de traitement des dossiers des investisseurs, tout comme la plate-forme numérique de télé-déclaration des impôts « Moussahama tic », mais beaucoup reste à faire pour lutter contre les pratiques suspectes de certains agents du service public.

L'absence de contrôle profite à ces agents qui abusent dans l'accomplissement de leurs tâches provoquant un stress permanent chez

On trouve des témoignages similaires dans des forums de discussions sur les réseaux sociaux dans lesquels ils expriment leur ras-le-bol face à une administration jugée « laxiste ». Ils discutent de l'environnement peu favorable pour les PME et sur leurs soucis financiers qui menacent la viabilité de leur projet. En fait, ils cherchent des réponses à leurs préoccupations administratives. Malgré les divergences de points de vue, les auteurs s'accordent sur l'absence de contrôle et de coordination au niveau des administrations publiques. Si chaque administration s'associe et applique correctement les décisions du Gouvernement, les conditions de travail seront meilleures. L'informel financier et commercial baisserait. C'est en effet ce que pensent de nombreux entrepreneurs qui pointent un marché parallèle plus au moins toléré face à un dinar très faible. Ce secteur a causé des pertes sèches aux caisses de l'Etat, mais aussi aux entreprises nationales qui s'acquittent régulièrement de leurs charges fiscales et sociales quel qu'il soit leur résultat comptable. Dans les projections les plus pessimistes, des dirigeants de PME optent pour la

Alimentation

Nestlé publie ses résultats semestriels 2022

Le colosse alimentaire Nestlé affiche à mi-parcours en 2022 une croissance organique de 8,1% pour un chiffre d'affaires de 45,58 milliards de francs. La direction reformule ses ambitions pour l'ensemble de l'exercice, relevant l'objectif de croissance et modérant celui pour la marge opérationnelle. Apurée de la contribution de la Russie, où Nestlé a fini par réduire ses activités à la seule alimentation de base, la croissance des volumes (RIG) s'est établie à 1,7%.



Les ajustements de prix ont alimenté la progression des recettes à hauteur de 6,5 points de pourcentage. La croissance organique a été entraînée par l'alimentation pour animaux domestiques. Les revenus du café ont enflé d'un dixième, alors que ceux du chocolat et de l'eau en bouteille ont dépassé cette marque. Les recettes des produits laitiers par contre n'ont progressé qu'autour de 5%. La marge avant charge d'intérêts et impôts et facteurs inopinés s'est érodée de quelque 50 points de base à 16,9%, pour un Ebit

ajusté de 7,68 milliards. Le bénéfice net s'est étioilé de 11,7% à 5,25 milliards, égraine le compte-rendu diffusé jeudi. «La maîtrise des coûts et les gains d'efficacité nous ont permis de limiter les effets d'une inflation sans précédent et les contraintes d'approvisionnement sur le développement de nos marges», se félicite le directeur général (CEO) Mark Schneider, cité dans la publication. L'effet prix a constitué l'unique facteur de croissance aux États-Unis, ou les recettes ont enflé de 9,6% à 12,1% malgré une éro-

sion de 0,2% des volumes. Le renchérissement s'est limité à moins de 5% sur le Vieux-Continent, où la croissance organique a atteint 7,1% pour un chiffre d'affaires de 9,3 milliards. En zone Asie, Océanie et Afrique (AOA, hors Chine élargie) la progression a atteint 8,2%, dont 6,1% d'effets tarifaires, pour un total de 9,3 milliards également. S'y ajoutent 2,7 milliards engrangés dans l'Empire du Milieu, à Hong Kong, Macao ou encore Taïwan, au terme d'une croissance limitée à 2,3%. La multinationale lémanique affiche en Amérique

latine une croissance de près de 14%, dont plus de 9% attribués aux prix, pour des revenus de 5,7 milliards. Nonobstant des volumes en repli, Nespresso est parvenu à maintenir son chiffre d'affaires à 3,2 milliards. La performance s'inscrit peu ou prou dans le cadre des projections du consensus AWP, au-dessus pour les ventes et l'Ebit ajusté, en dessous pour le bénéfice net. L'objectif de croissance pour 2022 est relevé entre 7 et 8%, contre 5% précédemment. La marge Ebit doit s'établir dans le bas du couloir de 17 à 17,5% déjà articulé. ■

INFO EXPRESS

Tribunal d'Oran
Lancement d'un appel à témoin concernant un individu poursuivi en justice

Le Parquet du tribunal d'Oran lance un appel à témoin à toute personne ayant eu affaire au dénommé Zaoui Djamel, poursuivi en justice et placé en détention préventive, à se rapprocher de ses services. «Le Parquet du tribunal d'Oran informe le public que le dénommé Zaoui Djamel, poursuivi en vertu d'une requête introductive adressée à Monsieur le Doyen des juges d'instruction du tribunal d'Oran, a été placé en détention préventive le 4 août 2022», lit-on dans l'appel à témoin auquel est jointe la photo de l'individu en question. Le Parquet lance «un appel à toute personne physique ou morale, victime du dénommé Zaoui Djamel ayant eu affaire à lui au niveau local ou national ou détenant, en qualité de témoin, des informations sur des faits similaires, à se rapprocher du Parquet du tribunal d'Oran pour déposer plainte ou faire déposition à ce sujet et faire valoir ses droits conformément à la loi», ajoute la même source. ■

Batna

Création de deux forêts récréatives

Deux forêts récréatives ont été créées dans la wilaya de Batna durant l'année 2022, a-t-on appris mardi du conservateur des forêts, Abdelmoumène Boulezazène. L'arrêté de délimitation des deux forêts a été promulgué et les procédures réglementaires ont été finalisées s'agissant de la forêt Bouilef située à la commune Fesdis et dont l'autorisation d'exploitation a été accordée à un investisseur de Batna, quant à la forêt Harkala située à la commune Merouana, l'appel à candidature pour l'investissement dans

cette forêt a été lancé récemment, a-t-il déclaré. Les deux forêts seront aménagées par des espaces de promenade et de loisirs dont les équipements seront réalisés avec des matériaux amis de la nature conformément aux cahiers des charges, ce qui permettra selon le même responsable une meilleure exploitation et préservation de l'environnement. Dans ce cadre, le même responsable a indiqué que les cadres et agents des forêts ont achevé l'étude d'un autre projet pour la forêt récréative de Tizeghouine à la com-

mune Tazoult, précisant que le dossier a été approuvé par la direction générale des forêts DGF et transféré au ministère de tutelle. Cette forêt qui s'étend sur 41,5 hectares dont 13 hectares constituant l'ancien complexe de distraction relevant du secteur de la jeunesse et des sports réalisé en 1980, a été choisie par rapport à son importance et son emplacement stratégique, selon M. Boulezazène. Le plan d'aménagement proposé comprend un espace familial, un centre de services un espace récréatifet de loisirs

et une aire de camping ainsi que plusieurs parcours sportifs , a-t-on fait savoir. Il existe actuellement, des dossiers de 12 projets de forêts récréatives à travers plusieurs communes de la wilaya pour une surface globale estimée à 2.900 hectares, selon le même responsable qui a précisé que ces dossiers sont en cours d'étude à la DGF pour approbation avant d'être transférés au ministère de tutelle pour la promulgation des arrêtés de délimitation. ■

Saison estivale

Des villes côtières et intérieures prisées par les familles ouarglies

De nombreuses villes côtières et intérieures se transforment, au début de chaque saison estivale, en une destination touristique privilégiée pour plusieurs familles de Ouargla qui préfèrent passer leurs vacances d'été dans des conditions climatiques modérées, fuyant ainsi les températures élevées du Sud. Si la plupart des habitants des régions du Sud font leurs bagages, au début d'été, en direction des plages, d'autres familles optent pour les Hauts-plateaux, où elles se contentent de louer des maisons à des prix leur permettant de séjourner plus longtemps, étant donné que la location des maisons dans les villes côtières revient beaucoup plus chère. Les villes de Djelfa et les com-

munes d'Aflou et de Berida au nord de Laghouat sont des destinations de prédilection pour de nombreux Ouarglis qui préfèrent y séjourner, parfois pour plus d'un mois, à des prix «acceptables», outre l'hospitalité des résidents qui tiennent à assurer un bon accueil et d'équiper les maisons. Pour les estivants véhiculés, ces villes constituent une charnière liant les villes du nord et celles du sud du pays, et ils pourront donc tenter d'autres circuits touristiques, découvrir des villes limitrophes et profiter des divers atouts qu'elles recèlent, airs de détente et de divertissements, paysages surprenants ou encore des coutumes et des traditions populaires organisées parfois délibérément en cette

période de l'année. Si Halima préfère «passer ses vacances à Aflou», Hadj Mohamed Messaoudi (78 ans) affirme qu'il loue un appartement assez spacieux à Djelfa, depuis une vingtaine d'années en compagnie de ses enfants et petits-enfants, fuyant la chaleur intense et évitant d'éventuelles complications qui pourrait surgir des maladies chroniques dont il souffre. La destination que choisit le citoyen pour passer ses vacances d'été reste personnelle, et si certains préfèrent l'azur et la mer, d'autres sont plutôt attirés par les régions qui regorgent de paysages naturels et de monuments touristiques et historiques pour assouvir le besoin en repos psychologique. ■

Demande d'aide financière

Dame démunie avec enfants ainsi que sa mère âgée, malade à sa charge, demande à toute âme charitable de lui venir en aide afin de subvenir à leurs besoins.

**Que Dieu vous le rende.
MOB : 0549 12 95 38**

Palestine

Invasion militaire sioniste à Naplouse



Selon le ministère palestinien de la Santé, trois Palestiniens ont été tués lors de l'agression sioniste dans le centre de Naplouse.

Quarante autres ont également été blessés, dont quatre sont dans un état critique, a ajouté Wafa, citant le ministère palestinien de la Santé et des sources médicales de l'hôpital de Rafidia, lors de l'invasion de l'armée d'occupation sioniste contre la vieille ville de Naplouse. Les forces d'occupation sionistes qui ont pris d'assaut la vieille ville de Naplouse ont ciblé des bâtiments par des missiles, selon l'agence de presse. L'entité sioniste mène depuis quelques semaines de nombreuses attaques contre les palestiniens, dont celle contre Ghaza où il a tué 45 palestiniens, et la confiscation des

Au moins trois Palestiniens sont tombés en martyrs, et 40 autres ont été asphyxiés, dont quatre gravement blessés mardi lors d'un raid de l'armée d'occupation sioniste contre la ville de Naplouse, en Cisjordanie occupée, rapporte l'agence palestinienne de presse, Wafa.

terres des palestiniens, avec le mutisme de la communauté internationale. Al Qods est attaquée quotidiennement par les colons, avec la complicité du président du Comité Al Qods, le roi du Maroc.

L'occupation poursuit ses crimes contre le peuple palestinien

Le Premier ministre Muhammad Shtayyeh a condamné le nouveau massacre commis par les forces d'occupation israéliennes, dans la ville de

Naplouse, où trois Palestiniens ont été tués, Ibrahim al-Nabulsi, Islam Sabbouh et Hussein Taha, en plus des dizaines ont été blessés, mettant en garde contre les graves conséquences de cette escalade. « Après l'agression israélienne commise contre le peuple Palestinien dans la bande de Gaza, où 43 Palestiniens sont tombés en martyrs, les forces d'occupation israéliennes commettent aujourd'hui un autre massacre et tuent trois Palestiniens, dans la ville de

Naplouse», a expliqué Shtayyeh dans un communiqué de presse publié mardi.

Il a ajouté que les violations israéliennes commises contre le peuple Palestinien dans toutes les villes, villages et les camps, doivent réveiller la conscience mondiale, pour prendre des mesures, visant à arrêter l'effusion de sang.

Il a appelé le Conseil de sécurité des Nations unies, qui s'est réuni hier pour discuter l'agression israélienne contre la bande de Gaza, à briser les doubles standards dans le traitement des lois internationales, et à prendre des mesures pratiques, à celles prises en l'Ukraine, pour punir l'occupation israélienne pour ses crimes répétés et pour assurer la protection au peuple Palestinien.

Al Qods

Des affrontements entre les soldats israéliens et les Palestiniens

Mardi, des dizaines de citoyens palestiniens ont été blessés lors d'affrontements avec les forces de l'occupation dans la localité de Silwan au sud de la Mosquée Al-Aqsa, selon des sources locales palestiniennes.

Les mêmes sources ont révélé que les forces de l'occupation ont fait une descente dans la localité, tirant du gaz lacrymogène et des balles recouvertes de caoutchouc, ce qui a causé des affrontements avec l'armée de l'occupation, d'après l'agence de presse palestinienne Wafa.

Dans le camp de réfugiés de Shufat, des heurts ont éclaté entre les soldats israéliens et les jeunes palestiniens, mais aucun blessé n'a été signalé.

Un rassemblement à Haïfa condamnant les crimes d'Israël contre notre peuple Un rassemblement à Haïfa condamnant les crimes d'Israël contre notre peuple

Les Palestiniens dénoncent les crimes de l'occupant

Les forces politiques et po-

pulaires dans les 48 terres, ont organisé, ce mardi soir, un sit-in sur la place Al-Assir à Haïfa, dénonçant l'agression israélienne contre notre peuple, l'assassinat des trois jeunes Palestiniens à Naplouse, le martyr d'un jeune homme à Hébron et les précédents crimes dans la bande de Ghaza.

Les participants ont hissé le drapeau palestinien, des photos des martyrs et des banderoles condamnant les crimes de l'occupation, scandant des slogans nationaux appelant à l'unité de notre peuple.

Les participants ont appelé à organiser des veillées et des activités condamnant la politique d'assassinats menée par les autorités d'occupation en Cisjordanie, en plus de soutenir les familles des martyrs.

La ville de Haïfa, est témoin de veillées quotidiennes dénonçant l'agression continue d'Israël contre notre peuple et soutenant les prisonniers dans les prisons de l'occupation.

Palestine

Le jeune Palestinien Momen Jaber tué par les balles de l'occupation à Hébron

Mardi, un jeune palestinien a été tué après être grièvement blessé lors de heurts avec les forces de l'occupation dans la ville d'Hébron, selon des sources locales palestiniennes. Les mêmes sources ont affirmé que Momen Jaber, de 18 ans, a été tué par une balle réelle de l'occupation dans la ville d'Hébron.

La mosquée Al-Aqsa attaquée hier

Les Waqfs islamiques à Jérusalem ont rapporté que les cours de la mosquée Al-Aqsa ont été témoins d'incursions de groupes successifs de colons de la porte des Maghrébins, au cours desquelles ils ont effectué des rituels talmudiques, effectué des marches provocantes et écouté des explications sur leur prétendu temple. La mosquée bénie Al-Aqsa est exposée aux incursions quotidiennes des colons dans les périodes du matin et du soir, à l'exception du vendredi et du samedi. Ces incursions interviennent au lendemain de la prise d'assaut de la mosquée Al-Aqsa par plus de 2 200 personnes, sous prétexte de commémorer la « destruction du Temple », sur

fond d'attaques, de provocations et d'arrestations parmi les fidèles et les journalistes, note l'agence de presse palestinienne Wafa. Certains militants israéliens de droite ont plaidé en faveur de la destruction du complexe de la mosquée Al-Aqsa pour faire place à un troisième temple. Ces militants ont de plus en plus cherché à obtenir le soutien nécessaire pour renforcer la présence juive sur le site, malgré un accord de tutelle conclu de longue date entre Israël et la Jordanie, qui conserve le contrôle des lieux saints chrétiens et musulmans à Al Qods.

Chicago et New York

Une manifestation organisée contre les crimes israéliens dans le territoire palestinien occupé. Des centaines d'expatriés palestiniens, arabes et étrangers ont participé à une marche de protestation organisée par l'Alliance pour la justice en Palestine dans la ville de Chicago aux États-Unis. Les participants ont exprimé leur condamnation de l'agression israélienne contre les Palestiniens dans la bande de Gaza et la ville de Naplouse, note l'agence de presse Wafa.

Palestine

L'Organisation de la coopération islamique dénonce les crimes de l'occupation

Le secrétariat générale de l'Organisation de la coopération islamique a dénoncé la poursuite des crimes de l'occupation israélienne dans les territoires palestiniens, notamment le crime d'assassinat de trois citoyens palestiniens et environ 70 blessés, lors de l'incursion des forces de l'occupation dans la ville de Naplouse. Dans un communiqué de presse publié au-

jourd'hui, l'organisation a fait assumer aux autorités de l'occupation israélienne l'entière responsabilité de ce crime qui reflète la repression, l'agression et le terrorisme israélien contre le peuple palestinien, appelant la communauté internationale à intervenir immédiatement pour mettre fin à ces agressions et fournir la protection pour les Palestiniens.

Des affrontements avec l'occupation à Hébron

Hébron, le 9 août 2022, Wafa- Aujourd'hui mardi, des affrontements ont éclaté avec les forces de l'occupation après la déclaration de la grève générale dans la ville d'Hébron, en protestation contre le crime d'assassinat des trois jeunes palestiniens dans la ville de Naplouse, selon des sources locales palesti-

niennes. Les mêmes sources ont révélé que des affrontements ont éclaté entre les forces de l'occupation et les jeunes palestiniens, sur le point de contrôle militaire installé au centre de la ville d'Hébron. Les soldats israéliens ont tiré des balles réelles et des bombes assourdissantes en direction des jeunes palestiniens.

Sphère informelle

Evasion fiscale, trafics aux frontières, fuite des capitaux et corruption

Troisièmement, nous avons la traite des êtres humains. C’est une activité criminelle internationale dans laquelle des hommes, des femmes et des enfants sont soumis à l’exploitation sexuelle ainsi que le trafic d’immigrants le Gafi (Groupe d’action financière international) en 2019 révèle dans une étude que les profits liés à la traite humaine s’élèveraient à 150 milliards de dollars, chiffre multiplié par six en l’espace de 5 ans.

Quatrièmement, nous avons le trafic de ressources naturelles qui inclut la contrebande de matières premières telles que diamants et métaux rares (provenant souvent de zones de conflit) et la vente de médicaments frauduleux potentiellement mortelle pour les consommateurs. Selon Interpol, les revenus de la contrebande de matières premières dépassent les 300 milliards de dollars : environ 20 % pour le pétrole et 38 % des revenus. Les mouvements terroristes consistent en un trafic de matières premières avant le trafic de drogue. Selon le Forum économique mondial, les médicaments contrefaits génèrent 120 à 160 milliards d’euros chaque année.

Comme résultante de tous ces trafics, nous avons le blanchiment d’argent, qui est un processus durant lequel l’argent gagné par un crime ou par un acte illégal est lavé. Il s’agit en fait de voiler l’origine de l’argent pour s’en servir après légalement. Les multiples paradis fiscaux, des sociétés de clearing (aussi Offshore) permettent de cacher l’origine de l’argent. Des techniques de blanchiment d’argent nouvellement émergentes et de plus en plus complexes apparaissent, impliquant l’utilisation du régime du commerce international, des passeurs de fonds, des systèmes alternatifs de transfert de fonds et des structures d’entreprise complexes. Les profits de la plupart des activités illégales sont générés en espèces, ce qui est risqué pour les criminels. Il leur est difficile de se cacher, les espèces accroissant le risque d’exposition, de vol par des criminels rivaux et de saisie par la police. Lorsque des espèces entrent dans l’économie légale, elles peuvent facilement être identifiées et déclencher l’intervention des services de police. Aussi les criminels s’emploient-ils à éviter d’attirer les soupçons. Ils peuvent, par exemple, transférer les espèces à l’étranger, les utiliser pour acheter d’autres actifs ou tenter de les introduire dans l’économie légale par le biais d’entreprises qui brassent beaucoup d’espèces.

Dans le cas de la criminalité transnationale organisée, on estime qu’environ 70 % des profits sont blanchis par l’intermédiaire du système financier. Malgré cela, pourtant, il n’est intercepté et confisqué que moins de 1 % de ces produits blanchi qui ont un impact dévastateur sur les sphères économique, sécuritaire et sociale, en raison de l’existence d’une importante sphère informelle et d’économies fondées sur le numéraire et d’une combinaison de cadres juridiques déficients. Des techniques de blanchiment d’argent nouvellement émergentes et de plus en plus complexes apparaissent, impliquant l’utilisation du régime du commerce international, des passeurs de fonds, des systèmes alternatifs de transfert de fonds et des structures d’entreprise complexes. Ainsi, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée en décembre

Intervention du Professeur des universités, expert international Dr Abderrahmane Mebtoul haut magistrat (Premier conseiller) et directeur général des études économiques à la Cour des comptes 1980/1983 à la rencontre organisée par le ministère de la défense nationale –état-major de la Gendarmerie nationale 23/24 février 2022 au cercle des Armées Alger.

2000 où a été mis en relief les liens entre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, où a été demandé aux Etats membres de se conformer aux dispositions de la résolution et de prendre des mesures préventives. et pénales contre le blanchiment d’argent en vue de combattre le financement du terrorisme.

3.-Le développement de l’intelligence artificielle, de la cyber sécurité, des enjeux majeurs pour la communauté internationale

3.1.-Les pertes mondiales imputables aux attaques informatiques, bien que très difficiles à évaluer du fait de l’ampleur de l’économie du piratage, ont atteint les 1000 milliards de dollars en 2020, soit près de 1% du PIB mondial et uniquement pour l’Europe le montant des préjudices causé par des cyber-attaques a atteint en 2020 un coût global de 750 milliards d’euros par an. Ces pertes proviennent du vol d’actifs monétaires et de propriété intellectuelle mais également de pertes cachées, souvent omises.

Les motivations des pirates informatiques ont évolué : du piratage de logiciels de la part d’amateurs dont la motivation essentielle consistait à voler pour leur usage personnel, nous sommes passés à un piratage « professionnel » d’ordre économique (détournements d’argent) et piratage industriel, proche de l’espionnage. Les interceptions de communications ont aussi évolué. Des écoutes téléphoniques nous sommes passés aux interceptions des messages électroniques. Lorsqu’un mail est envoyé de façon habituelle, il n’est pas crypté et peut transiter par une dizaine de proxys qui jalonnent le parcours vers sa destination. Or, ces derniers conservent, pour des raisons techniques mais aussi légales, une copie des messages reçus.

Les informations contenues dans le corps du message et dans les fichiers joints peuvent donc être lues par autant de responsables de proxys que nécessite le trajet. Les vols de documents ne se produisent pas seulement en accédant, à distance ou non, à un ordinateur ou un serveur, mais également de la façon la plus inattendue par les photocopieuses qui stockent les informations avant de les imprimer, les experts en informatique pouvant donc ensuite très facilement récupérer ces informations, d’autant plus que la plupart d’entre elles sont généralement connectées à un réseau, soit via un PC (imprimante partagée), soit grâce à une adresse IP propre. Compte tenu de cette situation, la Direction de la Cybercriminalité d’INTERPOL a élaboré en août 2020, un rapport d’évaluation mondial portant sur la cybercriminalité liée au COVID-19 en s’appuyant sur l’accès aux données de 194 pays membres et de partenaires privés afin de brossant un tableau complet

de la cybercriminalité liée à la pandémie de Covid-19 : escroqueries en ligne et hameçonnage pour 59%; logiciels malveillants visant à désorganiser (rançongiciels et attaques par déni de service distribué) pour 36% ; logiciels malveillants visant à obtenir des données ; domaines malveillants, pour 21%; désinformations et fausses informations, de plus en plus nombreuses, se répandent rapidement dans le public pour 14%.

3.2- Récemment, les révélations d’espionnage du programme NS-PEGASUS posent la problématique de la sécurité nationale et de la maîtrise des nouvelles technologies reposant sur le savoir. Mais si les experts militaires s’accordent sur le fait que l’espionnage a existé depuis que le monde est monde, aujourd’hui avec des méthodes de plus en plus sophistiquées, avec l’avènement des cyber-attaques, il appartient à chaque nation d’utiliser des moyens plus sophistiqués pour se protéger. Le programme phare de NSO nommé Pegasus, un logiciel d’origine israélienne surnommé « cheval de Troie », a permis de fouiller dans les données (calendriers, photos, contacts, messageries, appels enregistrés, coordonnées GPS...) des Smartphones, iPhone comme Android, infectés, mais aussi de contrôler à distance la caméra et les micros intégrés à l’appareil. Cela donne la possibilité d’écouter des conversations dans une pièce alors que le téléphone apparaît inactif, ce logiciel en étant à sa troisième version. Cependant les nouvelles technologies ne concernent pas seulement les écoutes. Les drones sans pilotes commencent à remplacer l’aviation militaire classique pouvant cibler avec précision tout adversaire à partir de centres informatiques sophistiquées à des milliers de kilomètres.

Les satellites remplissant l’atmosphère, permettent d’espionner tout pays, de détecter le mouvement des troupes et la diffusion d’images de toute la planète. Le contrôle de l’information grâce à l’informatisation permet le développement des sites d’information, impliquant une adaptation des journaux papier, une nouvelle organisation des entreprises et administrations en réseaux, loin de l’organisation hiérarchique dépassée, l’interconnexion bancaire et éclectique, pouvant bloquer tout pays dans ses transactions financières et la panne des réseaux peut plonger tout pays dans les ténèbres. L’utilisation de Facebook et Twitter par la diffusion d’informations parfois non fondées où faute de transparence, la rumeur dévastatrice supplante l’information officielle déficiente. C’est dans ce cadre que s’impose la maîtrise de l’Intelligence économique dont sa gestion stratégique est devenue pour une Nation et l’entreprise l’un des moteurs essentiels de sa performance globale et de sa sécurité. L’intelligence

économique intègre deux dimensions supplémentaires par rapport à la veille : la prise de décision et la connaissance de l’information. Pour faire de l’intelligence économique un véritable avantage concurrentiel, il est indispensable de l’intégrer aux fonctions de l’administration et de l’entreprise. L’approche processus permet une meilleure coordination des étapes pour profiter au maximum du gisement informationnel en vue d’actions efficaces sur l’administration ou l’entreprise ou son environnement du fait d’interactions complexes. Une Nation ou une entreprise sera meilleure que ses concurrents si elle possède, avant les autres, les bonnes informations au bon moment, qu’il s’agisse de connaissance des marchés, d’informations juridiques, technologiques, normatives ou autres, créant une asymétrie d’information à son avantage. D’où l’appui aux entreprises pour l’accès aux volumes importants d’informations sur le commerce international détenu par les départements et agences ministériels, les Services de renseignement et de contre-espionnage, mettant en place un service d’information économique au profit des entreprises engagées dans le commerce extérieur. Depuis l’apparition des intranets et des extranets, l’information se diffuse plus rapidement et plus largement hors des frontières, acquérant ainsi une telle valeur stratégique que l’enjeu est désormais de se l’approprier.

Conclusion : L’Algérie acteur stratégique de la stabilité de la région méditerranéenne et africaine

C’est que l’ère des confrontations n’a eu cours que parce que les extrémismes ont prévalu dans un environnement fait de suspicion et d’exclusion. Connaître l’autre, c’est aller vers lui, c’est le comprendre, mieux le connaître. L’Algérie a toujours été au carrefour des échanges en Méditerranée. De Saint-Augustin à l’Émir Abdelkader, les apports de l’Algérie à la spiritualité, à la tolérance et à la culture universelle ne peuvent que la prédisposer à être attentifs aux fractures contemporaines. Pour l’Algérie en symbiose avec les préoccupations de la communauté internationale, vis-à-vis des menaces et défis auxquels le monde et notre région sont confrontés, il y a nécessité de développer une stratégie de riposte collective et efficace concernant la lutte contre le terrorisme international et la criminalité organisée. Mais, cette lutte serait inefficace sans mettre fin à cette inégalité tant planétaire qu’au sein des Etats où une minorité s’accapare une fraction croissante du revenu national enfantant la misère et donc le terrorisme, renvoyant à la moralité de ceux qui dirigent la Cité. Face à un monde en perpétuel mouvement, tant en matière de politique étrangère, économique que de défense, actions liées, avec les derniers événements au Sahel, aux frontières de l’Algérie, se posent l’urgence des stratégies d’adaptation et d’une coordination, internationale et régionale afin d’agir efficacement sur les événements majeurs. Ces nouveaux défis pour l’Algérie, sous segment du continent Afrique, dépassent en importance et en ampleur les défis que l’Algérie a eu à relever jusqu’à présent

Professeur des universités Expert international Abderrahmane Mebtoul (Suite et fin)

Malgré les directives du président de la République

La société civile tire une fois de plus la sonnette d'alarme

Le lynchage d'un individu dans la daïra de Kaïs, l'assassinat d'un enfant de quatre ans, la mort d'un policier devant le siège de la Sûreté nationale de Khenchela et les diverses agressions dont le chef-lieu de wilaya a ont été le théâtre, a été encore la «goutte qui a fait déborder le vase» et qui a fait réagir la société civile qui a été une nouvelle fois contrainte de tirer la sonnette d'alarme en ce qui concerne la situation sécuritaire dans la wilaya de Khenchela qu'elle juge très inquiétante.



Dans un papier récent, voire notre édition « La Nouvelle République » du 7 juin 2022, les représentants de la société civile ont par le biais de la presse interpellé les hautes autorités de l'Etat sur la recrudescence de la violence et l'insécurité qui prévaut dans la wilaya de Khenchela. Cet état de fait a inquiété énormément les représentants de la société civile et les dirigeants des partis politiques qui ne sont pas restés les mains croisées, appelant à l'intervention urgente des hauts responsables du pays. Pour rappel, les multiples crimes, les tentatives de meurtre et surtout les derniers incidents qui ont secoués le chef-lieu de wilaya, les daïras et les communes de la wilaya ont été à l'origine des « cris de colère » des représentants des habitants de la région. Selon des informations dignes de foi, nous avons appris que sur instruction du président de la République M. Abdelmadjid Tebboune, plusieurs responsables à leurs tête le premier

chef de l'exécutif ont été démis de leurs fonctions. Les responsables de la société civile avec qui nous nous sommes entretenus à ce sujet n'ont pas manqué de remercier le Président de la République qui, selon eux, a tenu l'ensemble de ses engagements pris lors de sa dernière visite à Khenchela dans le cadre de la campagne électorale. Nos interlocuteurs ont indiqué que quatre mois après la nomination d'un nouveau staff dirigeant, à savoir (wali, secrétaire général et chef du cabinet), la situation est restée inchangée, notamment sur le plan sécuritaire. Ces derniers ont ajouté que les habitants du chef-lieu de wilaya de Khenchela ne se sentent plus en sécurité. Toujours et selon ces derniers, plusieurs internautes qui gèrent des pages sur les réseaux sociaux ont lancé des appels à la population, appelant à la vigilance et demandant

aux citoyens de ne pas sortir très tôt le matin et de ne pas rester très tard dans la nuit. Nous avons appris également qu'un appel à la population a été également lancé sur Facebook mettant en garde les citoyens qui se rendent la prière du matin « salat el Fedjr ». Sur cette publication, nous pouvons lire : « Nous recommandons aux citoyens de ne pas mettre leurs vies en danger, surtout ceux qui partent tôt le matin pour accomplir les prières dans des mosquées en raison de la barbarie des groupes de malfaiteurs qui sévissent au chef-lieu de wilaya ». Selon plusieurs informations rapportées par les réseaux sociaux, l'individu assassiné dans la ville de Kais serait un repris de justice. Il aurait été capturé par des membres d'une même famille, alors qu'il tentait de procéder à un vol au niveau de leur domicile. Toujours et selon les mêmes

informations, il aurait été attaché et ramené dans un endroit où il aurait été violemment torturé avant d'être jeté probablement devant l'hôpital de la ville. La victime est décédée des suites de ses blessures, a-t-on appris. « Cet état de fait nous a fait rappeler le drame de Larbaa Nath Irathen », a indiqué un internaute. Selon des informations rapportées par des médias de la région, l'assassin du petit garçon de quatre ans n'est autre que son oncle maternel. Les échos de ce drame parlent d'une histoire d'héritage. Pour ce qui est de la mort du policier, rien n'a filtré pour l'instant. La victime aurait utilisé son arme de service contre lui devant la Sûreté de wilaya, ont indiqué plusieurs internautes. Dans les commentaires, les citoyens de Khenchela ont indiqué que le défunt était un brave homme et qui selon certains, il a été marginalisé et ses droits bafoués. En raison de l'absence de réactions officielles, il faudrait bien entendu prendre toute ces informations avec beaucoup de prudence. Pour en savoir plus à ce sujet, nous avons jugés utiles de prendre attache avec les autorités de la wilaya. « Le wali et le chef du cabinet se trouvent en congé », nous a-t-on répondu au niveau de leur secrétariats. Les intérimaires de ces derniers ne sont pas dans leurs bureaux, ont-ils également ajoutés. Il est de même pour la cour de Khenchela où il nous a été répondu que le procureur général est également en congé annuel et que son intérimaire le procureur adjoint chargé de la communication ne souhaite pas parler aux journalistes. Nous y reviendrons avec beaucoup de détail, dans nos prochaines éditions.

Moncef Redha

El-Bayadh

L'électricité ne sera pas coupée aux communes n'ayant pas payé leurs redevances

Le Président-directeur général (P-dg) du groupe Sonelgaz, Mourad Adjal a indiqué lundi à El-Bayadh, que l'alimentation électrique des communes de la wilaya n'ayant pas honoré les redevances ne sera pas coupée. Le P-dg du groupe a expliqué que des instructions dans ce sens ont été données aux responsables du secteur de l'énergie au niveau local, afin de ne pas affecter les intérêts du citoyen. M. Adjal a ajouté que ceci concerne également les puits d'approvisionnement en eau et les services de l'entreprise l'Algérienne des eaux (ADE), affirmant que « ces mesures sont dans l'intérêt du citoyen, partant du fait que Sonelgaz est un groupe citoyen ». Le P-dg de Sonelgaz a déclaré, lors d'une séance de travail en compagnie de cadres centraux du groupe avec les autorités locales et les responsables du secteur de l'énergie dans la wilaya, que les créances à recouvrer par Sonelgaz auprès de ses clients au niveau national dépassent 170 milliards DA. Le volume des redevances non payées s'est multiplié par quatre au cours des trois dernières années, notamment en raison des répercussions de la pandémie du Covid-19, selon le même responsable, qui a souligné que Sonelgaz a entamé cette année une opération de recouvrement de dettes, invitant les mauvais payeurs à se rapprocher des services commerciaux de Sonelgaz pour régulariser leur situation

et profiter des mesures de facilitation, notamment le paiement à rééchelonnement. M. Adjal a indiqué que les créances impayées affectent les investissements et les travaux d'entretien et de maintenance de Sonelgaz. Par ailleurs, il a annoncé que des instructions avaient été données pour approvisionner toutes les écoles en électricité et en gaz avant la prochaine rentrée scolaire et sans prépaiement des coûts de réalisation. Au sujet de recrutement dans les entreprises relevant de Sonelgaz, il a indiqué que l'opération au niveau national est actuellement gelée, notant que le groupe a lancé, depuis le début de 2022, une opération de restructuration. Sonelgaz qui dispose actuellement de 14 entreprises oeuvre à préserver les acquis des travailleurs, en attendant l'ouverture du recrutement l'an prochain suivant le besoin, a-t-il ajouté. S'agissant de la wilaya d'El-Bayadh, plusieurs décisions ont été annoncées, dont notamment le raccordement des trois zones d'activités à El-Bayadh, Labiodh Sidi Cheikh et Bougtob au réseau de gaz avant la fin de cette année, de même que la zone industrielle de la commune de Rogassa d'une superficie de 150 hectares, dont les travaux de réalisation tirent à leur fin et qui sera raccordée aux réseaux d'électricité et de gaz avant fin 2022.

Pour le secteur agricole, il a fait part du raccordement de nombreuses exploitations agricoles à l'électricité, signalant que le secteur agricole enregistre plus de 3.900 exploitations nécessitant un raccordement à l'électricité. Une étude sera également lancée pour raccorder la zone de « Brezina » qui dispose de vastes terres agricoles fertiles à ce réseau vital, dans le but de soutenir et encourager les agriculteurs et les investisseurs du secteur à la production, a-t-il fait savoir. Quant aux zones d'ombre, les travaux de raccordement de six zones éloignées au réseau de gaz seront lancés prochainement. Il s'agit de « Dir Hassiane », « Chaaba El Beida », « Bordj El May », « Oum Djabia », « Lighen » et « El Khadr », sachant que le taux de couverture en gaz est actuellement estimé dans la wilaya à près de 80%. M. Adjal a aussi annoncé l'ouverture d'agences de proximité de Sonelgaz à Chellala, Boualem, Brézina et Rogassa « pour rapprocher les services de l'entreprise du citoyen et prendre en charge ses préoccupations », soulignant que cette opération permettra la création d'un nombre d'emplois. La rencontre a été mise à profit pour l'octroi d'une subvention financière de quatre millions DA par Sonelgaz au club du Mouloudia d'El Bayadh (MCB), promu en ligue 1 de football.

Mostaganem Une situation épidémiologique stable

Face au rebond des cas de Covid enregistrés à travers le territoire national et au relâchement des mesures barrières par les citoyens, la Direction de la santé de la population et de la réforme hospitalière de la wilaya de Mostaganem lance un appel aux citoyens pour atténuer la propagation de la Covid-19, car le virus circule encore activement sur ce territoire, selon docteur Mohamed Khallil Touffik, directeur de la santé de la population et de la réforme hospitalière de la wilaya de Mostaganem. Si les données épidémiologiques communiquées par le ministère de la Santé confirment un ralentissement de la circulation du virus Covid-19 dans le pays, la pression épidémique reste continu. « Le pic semble derrière nous mais la seconde vague n'est pas terminée », ajoute notre interlocuteur. Dans ce contexte, il est indispensable de maintenir la plus grande vigilance et continuer à respecter les règles du confinement et le respect des gestes barrières (distanciation physique, aération des pièces, réduction des contacts ...), se faire tester et s'isoler quand cela est nécessaire.

N.Malik

Relizane Un réseau criminel spécialisé dans le vol des câbles en cuivre neutralisé à Oued Rhiou

Face au rebond des cas de Covid-19, les services de la Gendarmerie nationale de Relizane ont réussi à mettre fin à l'activité et aux agissements d'un réseau criminel composé de deux personnes impliquée dans le sabotage des réseaux de distribution des eaux pour voler les câbles de cuivre, a-t-on appris mardi de la cellule de communication et des relations publiques du groupement de ce corps de sécurité. En effet, les éléments de la brigade de Gendarmerie nationale de Oued Rhiou, ont indiqué que l'opération a été enclenchée suite à une plainte déposée par l'antenne de l'Algérienne des eaux de Oued Rhiou, signalant deux personnes suspectes à bord d'une voiture touristique qui entamaient d'opération de vol des câbles en cuivre, reliant la station de pompage du barrage de Gargar vers celle de l'unité de distribution de Oued Rhiou, ajoute ledit communiqué. Des gendarmes de la compagnie de Oued Rhiou, renforcés par des membres de la section de sécurité et d'intervention (SSI), sont intervenus et ont appréhendé les deux mis en cause dans cette affaire de vol et ont récupéré près d'un quintal et 60 kilogramme de cuivre, ainsi que la voiture a été saisie. Une procédure judiciaire a été engagée contre les deux mis en cause arrêtés qui seront présentés après l'achèvement de l'enquête devant le procureur de la République près le tribunal de Oued Rhiou.

N.Malik

Assassiné par le Mossad, il y a 49 ans, en raison de son soutien à la cause palestinienne

Mohamed Boudia, le martyr oublié



Ne soutenant pas les idéologies du régime qui a pris les règnes du pouvoir un certain 19 juin 1965, Mohamed Boudia s'exile en France où il concourt à la démarche motivée pour apposer son empreinte en fondant « Le Théâtre l'Ouest Parisien », qu'il régent de 1968 à 1972.

Avant son départ forcé en France, Mohamed Boudia, ce véritable self-made-man tout acquis à la chose didactique, avait une autre passion, la communication où il a mis sur rail un quotidien du soir communément appelé à l'époque «Alger ce Soir», suivi de la publication, ou plutôt du périodique «Novembre».

«Enfant» de La Casbah d'Alger où il est né le 24 février 1932, devenu par la suite un «Homme» de toutes les causes, Mohamed Boudia, était issue d'une famille modeste, pauvre, ce qui lui ne lui a pas permis d'aller loin dans ses études, et ce vu l'arbitraire, la tyrannie, la ségrégation raciale et l'injustice qui régnait à l'époque par la puissance coloniale à l'encontre des populations légitimes où des Algériens sont devenus des apatrides dans leurs propres pays.

Malgré ces effets difficiles sous l'occupation française, pour un enseignement d'éveil, et surtout pour la survie, ont orienté Mohamed Boudia de s'affirmer en face de son milieu, de l'exploiter au mieux de ses intérêts, et c'est cet effort qui lui fait découvrir et mettre au point des modes de réaction toujours plus efficaces, plus nuancés, plus maniables dont l'intelligence est l'expression la plus parfaite. En alliant le théâtre, grâce à feu Mustapha Gribi, à l'instar de ces compa-

trioties, il épouse la cause nationale en militant dès son jeune âge à l'avant-scène du patriotisme authentique. La Guerre de libération amorcée, Mohamed Boudia rejoint

restant fidèle à la ligne de conduite pour la cause du serment de Novembre, d'ailleurs indissociables en associant sa vocation du théâtre et l'amour à sa patrie.

Dans les années 63, c'est-à-dire quelques temps après l'indépendance de notre pays du joug du colonialisme français, Mohamed Boudia s'illustra à forger une panoplie de pièces théâtrales, jusqu'à une dizaine, en un laps de temps pour le TNA, et ce malgré les moyens de bords mis à la disposition du théâtre à l'époque, et dont l'œuvre artistique a été primée dans ce domaine.

les rangs du Front de libération national – Fédération de France, où il entame des actions résolus à la hauteur de l'événement de cet homme pour la cause nationale, où il sera arrêté et condamné par le colonialisme français à une peine de 20 ans de prison. L'évasion réussie des geôles du colonialisme a vu Mohamed Boudia s'envoler vers Tunis pour allier la troupe théâtrale du Front de libération nationale tout en

La perception est action, pour Mohamed Boudia le théâtre est aussi une arme redoutable pour combattre l'ennemi d'une disposition psychologique et dont la tâche est lourde de reconnaissance. Dans les années 63, c'est-à-dire quelques temps après l'indépendance de notre pays des jougs du colonialisme français, Mohamed Boudia s'illustra à forger une panoplie de pièces théâtrales jusqu'à une dizaine en un laps

de temps pour le TNA, et ce malgré les moyens de bords mis à la disposition du théâtre à l'époque et dont l'œuvre artistique lui été confiée et primée dans ce domaine. La tâche à accomplir est lourde, reconnaissons-le. Rares sont les hommes qui, surtout les artistes à l'époque qui, même portaient l'Algérie dans leur cœur, connaissaient parfaitement que le rôle du théâtre avant et après l'indépendance était un moyen de sensibilisation et mobilisation des masses pour les impliquer mieux à la cause. Il crée à cet effet «Les trains culturels» qui parcourent le pays dans tous les itinéraires, en présentant des spectacles à travers les villes et communes, et ce, jusqu'aux coins les plus isolés pour entraîner la population à la fascination des planches que souhaitait présenter le martyr Mohamed Boudia. Il y a de cela quarante-neuf années, un inévitable 28 juin 1973 est tué à Paris, assassiné Mohamed Boudia par les services secrets israélien du Mossad, en collusion avec les services de la direction des services territoriales (DST), qui auraient piégé sa Renault 16, qui avait embrassé haut et fort sa cause pour que vive la Palestine. Un double martyr, de la cause pour une Algérie libre et pour la cause palestinienne, qui demeure à ce jour, c'est-à-dire après 49 ans après son lâche assassinat, grand un inconnu, voire même ignoré de la part de ceux qui sont autour de la table. N'est-il pas vrai que nul n'est prophète dans son pays ?

PROJET D'ITINÉRAIRE TOURISTIQUE DE LA WILAYA DE MILA

DIX-SEPT BIENS CULTURELS RETENUS

Les services de la direction de la culture et des arts de la wilaya de Mila ont inclus 17 biens culturels au projet d'itinéraire touristique de la wilaya en cours d'élaboration en coordination avec les deux directions du tourisme et de l'artisanat et des Moudjahidine et des Ayants-droits, a-t-on appris lundi du chef de service du patrimoine culturel de cette direction, Lezghed Chiaba. Ces biens culturels sont des sites et monuments historiques en plus du secteur sauvegardé du Vieux Mila qui inclut un ensemble de monuments historique dont la mosquée Sidi Ghanem, première mosquée d'Algérie, la statue Melou, la muraille byzantine, des zaouïas et la fontaine romaine Ain bled qui mérite en soi de constituer un itinéraire touristique à part comme proposé dans le cadre du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé du Vieux Mila, a précisé à l'APS le même cadre.

Selon le même responsable, les biens culturels intégrés au projet de l'itinéraire touristique de la wilaya, conçu en coordination entre les secteurs du tourisme, des moudjahidine et de la culture, se répartissent sur plusieurs communes de la wilaya ce qui atteste de la richesse historique de la région et en fait une «destination privilégiée pour les adeptes du tourisme historique». Les monuments et sites retenus pour ce projet sont protégés et inscrits sur la liste additive des biens culturels de la wilaya, certains ont bénéficié d'opérations de valorisation et tous présentent l'avantage d'être facilement accessibles, a-t-on ajouté. Parmi ces biens figurent les puits Aghlad, le site archéologique Boutekhmatten (commune de Mechira), le palais de l'Agha et la prison rouge (Ferdjioua), la mosaïque Sidi Zerouk (Rouached), zaouïa cheïkh Hocine (Sidi Khelifa) et les thermes romains (Yahia Beni Guecha). Le secteur de la culture et des arts de Mila dénombre 400 biens culturels sur le territoire de la wilaya qui peuvent constituer un appui puissant au tourisme par leur intégration sur la carte touristique de la wilaya, a relevé M. Chiaba.

R.C

Echappées belles

Le bateau, un mythe, des voyages hors du commun

→Ce moyen de locomotion en mer est entré dans le quotidien de la société algérienne vers le 19^e siècle pour devenir, au fil du temps une obsession, celle d'un exil forcé et à vie.

«C'est le bateau qui l'a emporté et depuis il n'est jamais revenu», dit un poème ancien chanté par une voix féminine dont le timbre porte les signes de tristesse. Beaucoup de chansons ont été consacrées au bateau qui vogue sur l'eau, avec beaucoup de connotations fortes sur des familles qui ont laissé l'être cher partir vers l'inconnu, un autre monde d'adoption.

L'exil forcé ou volontaire par la voie maritime

Cela a commencé au temps où l'avion était inconnu, et pour arriver à une destination choisie, si elle est située au-delà de la mer ou de l'océan, il fallait prendre le bateau. Les Algériens qui avaient participé aux différentes insurrections contre l'occupation étrangère, ont suivi l'Emir Abdelkader au prix d'un exil définitif en Syrie. Et l'occupant étranger au lendemain de la conquête, mais surtout du soulèvement de 1870, alors qu'elle était en guerre contre son ennemi naturel l'Allemagne, la France a préféré revenir en Algérie, après avoir signé sa défaite en cédant l'Alsace et la Lorraine à l'adversaire. Elle ne voulait pas perdre notre pays devenu sa colonie, mais cela ne s'est pas fait sans affrontements armés. Et pour briser l'élan des Algériens, l'armée coloniale a choisi le bateau pour envoyer au loin, à des milliers de kilomètres, nos chefs de guerre, en Nouvelle-Calédonie, considérée comme une prison à ciel ouvert. De l'océan Pacifique situé à l'autre bout du monde et par la mer, deux combattants sont revenus avec l'intention de régler des comptes avec leurs ennemis. Ils font partie des héros natio-



naux. Le bateau qui s'apprête à jeter l'ancre pour prendre la direction d'un autre continent est objet non pas d'admiration mais de tristesse angoissante pour les victimes. Ils n'en ont gardé que de mauvais souvenirs. On maudit le bateau qui a pris nos enfants. Ceux qui ont eu l'opportunité d'accompagner un des leurs jusqu'au lieu d'embarquement pour de lointains rivages, ont suivi des yeux le bateau s'éloignant de plus en plus jusqu'à sa disparition à l'horizon. On en revient malade, et les plus sensibles à la douleur versent des larmes. La plupart de ceux qui ont pris le bateau ont fait un voyage sans retour ; la mer les a pris à vie. «Ah ! si les maudits bateaux n'avaient pas existé, on ne serait pas tombé dans le malheur», paroles que des femmes ont chantées. Quelquefois, elles chantent pour demander au bateau de ramener l'enfant, le plus cher de la famille.

Une histoire et des histoires
C'est par bateau comparable à

celui des animaux que les Noirs ont été transportés vers l'Amérique pour servir d'esclaves, après avoir été arrachés de force à leur terre ancestrale puis vendus aux enchères publiques. Que de mouvements de populations ont été possibles grâce à des embarcations parfois de fortune comme les radeaux qui ont permis aux Indiens de traverser le détroit de Behring séparant l'Asie de l'Amérique, il y a de cela plus de 26 000 ans. On dit que le premier bateau a été construit par Sidna Nouh, en prévision d'un déluge par lequel devaient être condamnés à mourir par Dieu, pour leur méchanceté. Quant aux Mayas, Incas, Aztèques et autres tribus indiennes, ils avaient créé des civilisations. En cherchant bien, dans tous les continents, on trouverait des tribus, familles, ethnies installées depuis des siècles ou des générations après être venues d'ailleurs. Quelquefois, c'est un artiste qui choisit d'aller vivre à des milliers de kilomètres de chez eux, ou pour

s'y faire enterrer, à la manière du chanteur Jacques Brel, qui a exigé des siens que sa tombe se trouve à côté de celle du peintre Gauguin, aux îles Marquises. Le chanteur comme le poète ou le peintre ont des comportements et des choix singuliers qu'on a du mal à expliquer. Le chanteur El Hasnaoui adulé de son vivant et après sa mort, reste d'actualité pour son genre musical populaire et comparable à celui de Dahmane El Harachi, El Anka a choisi d'aller vivre à l'île de la Réunion. Il fut un temps, qui remonte à des siècles en arrière où des hommes qui avaient été bannis pour avoir commis des fautes impardonnables, disparaissaient de leur pays et pour le restant de leur vie ; ils s'exilaient vers des pays inconnus. Beaucoup sont allés se réfugier en Tunisie, ils y ont laissé des descendants. Notre pensée, dans le cadre de ce thème de l'exil et du voyage en bateau, va vers la famille Amrouche exilée à vie en Tunisie puis en Europe.

Abed Boumediene

Il y a deux ans, disparaissait Nouria La «fleur du théâtre algérien»

Grande figure du théâtre, du cinéma et du petit écran algérien, Nouria avait souvent interprété le rôle d'une mère au foyer typiquement algérienne avec sa nature simple et ses traditions matriarcales. Décédée le 10 août 2020, à l'âge de 99 ans, la comédienne algérienne, Nouria Kazdarli, de son vrai nom Khadidja Benaïda, née en 1921 à Ammi Moussa dans la wilaya de Tiaret, avait fait ses débuts dans le 4e art en 1945, lorsque son époux, le défunt Mustapha Kazdarli, une des grandes figures du théâtre algérien, et ses amis comédiens lui demandent de remplacer une actrice absente. Encouragée par le réalisateur Mustapha Badie, Nouria avait

marqué son retour au Théâtre national algérien en 1963, après quelques années d'absence, en intégrant une troupe dirigée par Mahieddine Bachtarzi et composée notamment par, Kelthoum, Habib Redha et d'autres comédiens. Tout au long de sa carrière prolifique de plus de 60 années, la regrettée avait évolué aux côtés de grands noms du théâtre et de la télévision algérienne, à l'instar de Farida Saboundji, Chafia Boudraa, Rouiched et Hassan El Hassani. Outre Mustapha Badie avec lequel elle avait fait plusieurs feuilletons pour la radio et la télévision, Nouria avait travaillé avec de grands réalisateurs algériens dans le cinéma et la télévi-

sion, à l'instar de Omar Bakhti, Moussa Haddad et Hadj Rahim. Elle avait joué dans plus de 200 pièces de théâtre, 160 téléfilms et 4 longs métrages. Parmi ses grands rôles cinématographiques, la regrettée avait excellé dans les films «Khoudh maa-tak Allah» (prends ce que Dieu Te donne) (1981), «La nuit a peur du soleil» (1964) et «Les enfants de la Casbah» (1963), alors qu'à la télévision elle s'était distinguée dans des oeuvres comme le feuilleton «Al massir» (Le destin) et les sketches «La bru et la belle-mère», «Elle et lui» et «Khalti H'nifa». Au théâtre, Nouria avait interprété plusieurs rôles notamment dans les pièces «Les fusils de la mère Kerrar», «L'exception et la

règle», «Rose rouge», «L'ogresse» et «La Maison de Bernarada Alba». A travers son adhésion au théâtre national en 1963, l'interprétation féminine a été fortement boostée. Ainsi, Nouria devient une icône du quatrième art algérien, surnommée «Fleur du théâtre algérien» qui aura contribué, aux côtés de Kelthoum, à changer le regard de la société vis-à-vis de la présence de la femme au théâtre. Plusieurs fois distinguée par le ministère de la Culture et des associations artistiques, la regrettée a reçu en 2017 la médaille de l'Ordre du mérite national au rang «Ahid», en reconnaissance à ses 60 années passées au service de la Culture et de l'Art algériens.

R.C

Coupe Davis

Hameurlaine, le joueur algérien le plus capé de la compétition

→ Sur les 81 matchs joués depuis sa première sélection en 1990, Hameurlaine détient 43 victoires contre 38 défaites. En simple, il a enregistré 35 victoires en concédant 20 défaites. Dans les épreuves du double, il totalise 8 victoires et 18 défaites. Hameurlaine est suivi par l'ancien international Noureddine Mahmoudi qui a joué 44 matchs

L'ancien joueur international de tennis Abdelhak Hameurlaine, reste le joueur algérien le plus capé dans l'histoire de la prestigieuse compétition de la Coupe Davis avec un total de 81 matchs disputés dans le simple et le double, à quelques jours du coup d'envoi de l'édition 2022, qu'abritera l'Algérie, au Tennis club de Bachdjara (10 au 13 août), 19 ans après. Sur les 81 matchs joués depuis sa première sélection en 1990, Hameurlaine détient 43 victoires contre 38 défaites.



■ L'ancien joueur international de tennis Abdelhak Hameurlaine.

En simple, il a enregistré 35 victoires en concédant 20 défaites. Dans les épreuves du double, il totalise 8 victoires et 18 défaites. Hameurlaine est suivi par l'ancien international Noureddine Mahmoudi qui a joué 44 matchs (32 victoires et 12 défaites). Dans les épreuves du simple, il a gagné 16 matchs contre 6 défaites. Idem dans l'épreuve du double où il a enregistré le même bilan. De son côté, Mohamed Hassan est le troisième joueur algérien le plus capé avec 42 matchs joués (15 victoires et 27 défaites). En simple, il s'est imposé 13

fois contre 15 défaites. En double, il a enregistré que 2 victoires et 12 défaites. Un total de 47 joueurs algériens ont pris part à cette compétition depuis la première participation en 1976, dont Youcef Rihane et Samir Hamza-Reguig qui font partie de l'équipe nationale seniors qui défendra les couleurs nationales lors de la prochaine édition à Bachdjara. Rihane se trouve au 12^e rang du classement général avec 17 matchs disputés (9 victoires et 8 défaites). Pour sa part, Hamza-Reguig se positionne à la 34^e position avec 2 matchs seulement (1 victoire et 1 défaites). Pour rappel, la sélection nationale qui prendra part à la nouvelle édition 2022 est composée de : Rayan Ghedjemis, Samir Hamza-Reguig, Toufik Sahtali, Youcef Rihane, alors que Noujeim Hakimi assurera le capitanat d'équipe. Lors de la précédente édition disputée du 11 au 14 août 2021 au Caire (Egypte), les Algériens se sont contentés de la 5^e place après avoir battu le Rwanda (3-0) au match de classement. La Coupe Davis est un tournoi mondial de tennis masculin

disputé par les équipes nationales.

R. S.

Statistiques de l'Algérie en Coupe Davis depuis sa première participation en 1976

Première participation : 1976
Années jouées : 43
Rencontres jouées : 124
Nombre de victoires : 60
Nombre de défaites : 64
Années au groupe mondial : 0
Meilleures performances : 2^e tour du Groupe 2 (Zone Europe/Afrique) réalisé en 2004, 2006 et 2008.
Joueur le plus capé : Abdelhak Hameurlaine avec 81 matchs (43 victoires / 38 défaites).
Record de victoires en simple : Abdelhak Hameurlaine (35 victoires / 20 défaites)
Record de victoires en double : Noureddine Mahmoudi (16 victoires / 6 défaites)
Meilleure paire de double : Noujeim Hakimi et Noureddine Mahmoudi (9 victoires / 2 défaites).

Compétitions africaines interclubs 2022-2023

Les représentants algériens fixés sur leurs adversaires

Les représentants algériens en compétitions africaines interclubs de football sont désormais fixés sur leurs adversaires, à l'issue du tirage au sort, effectué mardi au siège de la Confédération africaine (CAF) au Caire (Egypte). En Ligue des champions, le CR Belouizdad, jouera le match aller du 1^{er} tour préliminaire en déplacement face aux Sierra Léonais de Bo Rangers FC. En cas de qualification, le Chabab sera opposé au 2^e tour préliminaire au vainqueur de la double confrontation entre DVO. Mongomo (Guinée équatoriale) et Djoliba AC (Mali). De son côté, la JS Kabylie, deuxième représentant algérien dans cette prestigieuse épreuve, disputera la première manche sur le terrain des

Sénégalais de Casamance SC. En cas de qualification, les «Canaris» défieront le vainqueur de l'ASKO de Kara (Togo) et FC Nouadhibou (Mauritanie). La Confédération africaine de football (CAF) a exempté six clubs du 1^{er} tour préliminaire : Wydad Casablanca (tenant/Maroc), Raja Casablanca (Maroc), TP Mazembe (RD Congo), Al-Ahly (Egypte), Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud), et l'Espérance de Tunis (Tunisie). En Coupe de la Confédération, la JS Saoura et l'USM Alger ont été exemptées du 1^{er} tour préliminaire. Au 2^e tour préliminaire, la JSS sera opposée au vainqueur de la double confrontation entre LISCR FC (Libéria) et SC Gagnoa (Côte d'Ivoire), alors que l'USMA croisera le

fer avec le vainqueur de Milo FC (Guinée) et ASCK FC (Togo). La seconde manche se jouera à Béchar et à Alger. Outre la JSS et l'USMA, onze autres clubs ne seront pas concernés par le 1^{er} tour préliminaire : GD Sagrada Esperança (Angola), CS Diables Noirs (Congo), DC Motema Pembe (RD Congo), Pyramids FC (Egypte), Hearts Of Oak (Ghana), RS Berkane (Maroc/tenant), Marumo Gallants FC (Afrique du Sud), Azam FC (Tanzanie), CS Sfaxien (Tunisie), Club Africain (Tunisie), et Zesco United (Zambie). Le 1^{er} tour préliminaire des deux compétitions se jouera en septembre (aller : 9, 10, 11, retour : 16, 17, 18), alors que le 2^e tour préliminaire est programmé en octobre (aller : 7, 8, 9, retour : 14, 15, 16).

Préparation

L'USM Alger se rabat sur la Tunisie

L'USM Alger a embarqué mardi matin pour la Tunisie, où il doit effectuer son deuxième stage de préparation d'intersaison jusqu'au 18 août courant, sous la houlette du nouvel entraîneur, Boualem Charef, a indiqué le club de Ligue 1 algérienne de football dans un communiqué, diffusé sur son site officiel. Initialement, les Rouge et Noir devaient effectuer ce deuxième stage de préparation en Turquie, sous la houlette de l'ex-entraîneur, Jamil Benouahi limogé pour faute grave, suite à un différend avec la direction du club. Il a été remplacé dans la fou-

lée par Boualem Charef, qui venait de quitter son poste de directeur technique sportif au CR Belouizdad. Un changement radical donc au niveau de la barre technique des Rouge et Noir, qui a fini par remettre en cause même le choix de la Turquie comme future destination pour le deuxième stage de préparation d'intersaison. C'est ainsi que la Direction du club s'est réunie lundi soir, afin de trouver une nouvelle destination pour son stage, et en consentement avec le nouveau staff technique, elle a fini par trancher en faveur de la Tunisie. Le

coach Boualem Charef et son staff ont retenu un effectif de 29 joueurs pour ce stage, dont le gardien vétéran des Rouge et Noir, Mohamed Lamine Zemmamouche. Le groupe comporte un nombre plus important de joueurs, certes, mais trois éléments n'ont pu faire partie du voyage en Tunisie, pour diverses raisons. En effet, si Brahim Benzaza et Samy Bouali ont déclaré forfaits pour cause de blessure, l'attaquant Burkinabé Hamed Belema été laissé à Alger, après avoir été testé positif au coronavirus.

MJS

Lancement d'une opération de prospection de jeunes talents

Une opération de prospection de jeunes talents sportifs, destinée à alimenter les Fédérations sportives nationales, débutera mercredi 10 août, à travers les 1541 communes d'Algérie et se poursuivra jusqu'au 26 octobre prochain, a indiqué mardi le ministère de la Jeunesse et des sports, organisateur de l'événement. Cette opération de prospection concerne les garçons et filles, âgés entre 10 et 17 ans, scolarisés ou non, licenciés ou non dans des associations ou clubs sportifs, a précisé le MJS dans un communiqué.

Les compétitions et tests de sélection auront lieu dans diverses disciplines individuelles et collectives : football, basket-ball, volley-ball, natation, judo, lutte, boxe, en plus de l'athlétisme pour enfants (courses, lancers, sauts), sous la supervision d'experts et de techniciens des sports retenus. Les jeunes du handi-sport sont également concernés par cette opération. L'opération de prospection et de sélection commence, en premier lieu, au niveau de la commune, de la daïra et de la wilaya, avant de passer ensuite à la

phase régionale. La sélection finale des jeunes talents aura lieu à l'occasion d'un regroupement, en présence de tous les acteurs et partenaires de cette opération. Cette opération qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme du gouvernement relatif à la prospection des jeunes talents sportifs, «est à même de renforcer et d'alimenter les sélections nationales des différentes disciplines, en jeunes athlètes capables, à l'avenir, de hisser haut les couleurs nationales dans les rendez-vous internationaux».

BASKET-BALL

Basket : Le début du championnat fixé au 23 septembre

Le coup d'envoi des Championnats d'Algérie de basket-ball, Super-Division (messieurs) et Division Nationale 1 (dames), pour la saison 2022-2023 a été fixé au 23 septembre, a annoncé la Fédération algérienne de la discipline. «La répartition des groupes de la Super-Division, qui sera composée de 18 clubs, sera communiquée ultérieurement», a précisé la FABB dans une note transmise aux clubs, dont l'APS détient une copie. Concernant la Division Nationale 1 dames, la compétition regroupera 10 clubs dans la même poule. L'instance fédérale a également annoncé la reconduction de la décision interdisant aux joueurs étrangers d'évoluer dans les championnats nationaux, à savoir, la Super-Division messieurs et les divisions nationales messieurs et dames, lors de la saison 2022-2023. «Les joueurs étrangers étudiants ou résidents en Algérie peuvent participer aux championnats de division régionale», ajoute la FABB. Outre cette mesure, l'instance fédérale a fixé la date limite de dépôt du dossier d'engagement au 18 août au siège de la FABB, et a défini les nouvelles catégories d'âges pour la saison à venir.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse. 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication: Abdelwahab Djakoune. Rédacteur en chef : Radia Zerrouki Directeur financier : Ouahid Kouba. Composition PAO La Nouvelle République Impression Alger : SIMPRAL Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : SIO. Constantine : SIE. Diffusion centre : SEDICOM. Ouest : SPDO. Est : El Khabar. Sud : Trag diffusion Publicité : La Nouvelle République, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : lnr98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19. Conception : Studio Baylaucq, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
+3321 20 43 50 44 +3321 20 43 50 44
وزارة التكوين والتعليم المهنيين
+3321 20 43 50 44 +3321 20 43 50 44

التكوين والتعليم المهنيين تأشيرة لعالم الشغل

● +3321 20 43 50 44 ● +3321 20 43 50 44 ● +3321 20 43 50 44 ●
● +3321 20 43 50 44 ● +3321 20 43 50 44 ● +3321 20 43 50 44 ●

انطلاق التسجيلات
يوم 03 جويلية 2022

نهاية التسجيلات
يوم 15 سبتمبر 2022

أيام الرنقاع و التوجيه
أيام 18، 19 و 20 سبتمبر 2022

الدخول الرسمي
يوم 25 سبتمبر 2022

N. 028061 A2HXC22H2 25 02848:ED01: 2022

www.mfep.gov.dz
https://slnatati-mfep.gov.dz

